

220C1198
FR0010908533-FS0357

3 avril 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

EDENRED (Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 avril 2020, la société Fidelity Management & Research Company LLC (The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis), contrôlée par la société FMR LLC¹, a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 1^{er} avril 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société EDENRED et détenir individuellement 12 254 152 actions EDENRED représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et 4,93% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions EDENRED sur le marché.

À cette occasion, la société FMR LLC¹ (The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis) n'a franchi aucun seuil et détient, au 1^{er} avril 2020, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 13 608 995 actions EDENRED représentant autant de droits de vote, soit 5,60% du capital et 5,48% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
FIAM LLC	424 780	0,17	424 780	0,17
Fidelity Institutional Asset Management Trust Company	926 723	0,38	926 723	0,37
Fidelity Management & Research Company LLC	12 254 152	5,05	12 254 152	4,93
Strategic Advisers LLC	3 340	ns	3 340	ns
Total FMR LLC	13 608 995	5,60	13 608 995	5,48

¹ FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommée Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008). Il est précisé que la société FMR Co, Inc. a été absorbée le 1^{er} janvier 2020 par la société Fidelity Management & Research Company dont la raison sociale a été modifiée en Fidelity Management & Research Company LLC.

² Sur la base d'un capital composé de 242 806 486 actions représentant 248 331 048 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.